

Bafa : 200€ d'aides pour la session d'approfondissement ou qualification



Quel objectif ?

Favoriser l'accès à des accueils et des loisirs de qualité pour tous les enfants en participant au financement des sessions d'approfondissement ou de qualification (Bafa 3).



Pour qui ?

Les stagiaires doivent :

- Avoir **16 ans et plus**
- Avoir **validé** la session de **formation générale** + le **stage pratique**
- **Etre inscrit** en **session d'approfondissement** ou de qualification
- **Résider** dans les **Deux-Sèvres** au moment de leur inscription



Quel montant ?

Depuis le **1er juillet 2023**, l'aide pour la formation d'approfondissement est de **200€**, quelque soit la thématique choisie.



Comment en bénéficier ?

- Formation réalisée au sein d'un **organisme conventionné** : l'aide sera directement déduite du coût de formation par l'organisme (liste à consulter sur le caf.fr)
- Formation réalisée au sein d'un **organisme non conventionné** : **formulaire** à retourner à la Caf : bafa79@caf79.caf.fr dans les 3 mois suivant la session d'approfondissement

Les délais à respecter :

- - de **18 mois** entre le début de la **formation générale** et la fin du **stage pratique**
- - de **30 mois** entre le début de la **formation générale** et la fin de la **formation d'approfondissement**



Comment demander l'aide au Bafa ?

Session générale et d'approfondissement

Je vais passer ma formation générale Bafa 1

OUI

Je suis inscrit auprès d'un organisme de formation conventionné avec ma Caf (voir liste sur www.caf.fr)

NON

Je ne peux pas bénéficier de l'aide Caf mais je me renseigne auprès d'autres dispositifs (Région, CSE, Commune...)

OUI

Je remplis les conditions d'attribution de l'aide au Bafa définies par ma Caf (voir www.caf.fr)

NON

OUI

Je n'ai aucun document à renvoyer à ma Caf, je dois seulement informer l'organisme de formation que je suis bénéficiaire de l'aide Caf, et transmettre les justificatifs demandés (modalités selon organisme) *

OUI

Je vais passer ma formation d'approfondissement Bafa 3

OUI

Je suis inscrit auprès d'un organisme de formation conventionné avec ma Caf (voir liste sur www.caf.fr)

NON

Je télécharge le formulaire "Bafa : Demande d'aide à la formation". Je complète et signe le recto, et je fais compléter le verso en intégralité par les organismes de formation et de stage

Je le renvoie dans un délai de 3 mois maximum suivant la fin de la session d'approfondissement, à l'adresse bafa79@caf79.caf.fr ou sur mon compte allocataire, accompagné de mon RIB



Lorsque l'organisme de formation est conventionné, la Caf lui verse directement les aides. Soit l'organisme déduit le montant de l'aide lors de mon paiement, soit il me rembourse le montant de l'aide à la suite de ma formation.



La Caf étudie ma demande (dossier complet, éligibilité), et me verse l'aide de 200€ sur mon compte bancaire dans un délai de 3 mois maximum (délai variable).